



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce électronique

Question écrite n° 15934

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique du Gouvernement au regard du développement du commerce électronique. En effet, lors du conseil « Télécommunications » de l'Union européenne, le Gouvernement a présenté au nom de la France un memorandum intitulé « Créer un environnement communautaire et international pour développer le commerce électronique ». L'objectif affiché de ce memorandum est de suggérer plusieurs pistes concrètes en vue de stimuler une croissance forte du commerce électronique en Europe. Compte tenu de ces informations, il lui demande de lui indiquer l'état d'avancement de ces négociations et de lui fournir des informations quant aux perspectives du développement du commerce électronique en Europe.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a présenté à ses partenaires de l'Union européenne, à la fois dans le cadre des conseils télécommunications et économie finances, un mémorandum intitulé « Créer un environnement communautaire et international pour développer le commerce électronique ». Ce document largement issu des travaux menés par la mission « commerce électronique », dirigée par Francis Lorentz, présentait un ensemble de positions sur les problèmes fondamentaux soulevés par le commerce électronique. Il a été particulièrement bien reçu par nos partenaires et par la Commission. C'est un des deux documents de référence utilisés par le groupe questions économiques sur le commerce électronique, créé sous présidence britannique et dont le mandat a été maintenu sous la nouvelle présidence autrichienne. Ce groupe permet d'éclairer le conseil télécommunications sur le thème global du commerce électronique en vue, en particulier, de la conférence d'Ottawa, organisée par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et de la conférence internationale prévue début 1999 par la Commission européenne sur la charte internationale sur les communications globales. On peut noter par ailleurs que l'ensemble des sujets soulevés dans le mémorandum font l'objet de travaux de la Commission : fiscalité, signature électronique, protection des consommateurs... Plusieurs directives sont en cours de préparation. Le montant du commerce électronique en Europe est estimé à près de 100 millions de dollars en 1997 et est prévu de croître à plus de 3 milliards de dollars en 2001, selon certains analystes.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15934

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3336

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4431